

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1794

5 août 2011

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.	86083	NATLAU Luxembourg S.A.	86107
Asia Wood Furnitures S.A.	86098	Nouveau Quartier Investissements S.A.	86108
Au Monde des Petites Etoiles s.à r.l.	86080	NT International Holding S.A.	86076
Bellagio	86086	Oriflame Cosmetics S.A.	86071
Boulangerie du Sud S.à r.l.	86098	Orka Investment S.A.	86107
Britanny Investment	86099	PanAlpina Sicav	86108
CA Limited S.à r.l.	86097	PanAlpina Sicav	86109
CapitalatWork Foyer Umbrella	86107	Panama Luxco S.à r.l.	86082
Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS)	86111	Parker Hannifin Outbound S.à r.l.	86094
Comimpex	86098	PCO HoldCo S.à r.l.	86077
Danatec S.à r.l.	86110	Petrella S.à r.l.	86110
DSB Invest Holding S.A. SPF	86108	Pinecreek Capital S. à r.l.	86110
Emerald S.A.	86070	Pinker Invest S.A.	86068
Europ Business Corporate S.A.	86102	R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A.	86112
Europ Estate & Property Management S.A.	86102	Rural Impulse Fund II S.A., SICAV-SIF ...	86093
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	86074	Rütgers HoldCo S.à r.l.	86079
Falcon Fund SICAV	86071	Salga S.C.I.	86089
Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l.	86066	Savox Investments S.A.	86071
FIS International SA	86067	Scanship Environmental Luxembourg S.à r.l.	86112
Hotel du Vin Europe S.à r.l.	86067	SES Astra 1M S.à r.l.	86067
Hotel du Vin Europe S.à r.l.	86075	SINEK Capital S.A.	86103
Huislux Investments S.A.	86103	Sintonia S.A.	86110
Inverlog S.A.	86067	Stefid S.à r.l.	86071
Island Group Holdings S.à r.l.	86091	SVX Finance	86079
LuxCSD S.A.	86069	TASL S.A., société anonyme	86086
Mamola S.A.	86103	TCL Finance Luxembourg Sarl	86093
MB Transports S.à r.l.	86106	Tyco Electronics Finance S.à r.l.	86072
Mercury Twenty Six Holding S.A.	86098	Wicesego S.A.	86094
Mokwalo S.A.	86068	Wolfgang STARK S.A.	86083
Mundial Market S.à r.l.	86106	Zenven Investments S.à r.l.	86090

Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.433.

—
CESSION

Suite à un changement dans l'actionnariat de la Société, la répartition des 1.500 parts sociales de la Société se présente comme suit:

Associés	Parts sociales
Dan Arendt	28
Jean-Philippe Bachelet	18
Roland Bastin	18
David Capocci	21
Stéphane Césari	36
Bernard David	21
Georges Deitz	57
Dirk Dewitte	43
Jean-Philippe Drescher	18
Laurent Fedrigo	36
Martin Flaunet	25
Jean-Philippe Foury	18
Yves Francis	85
Vincent Gouverneur	50
Thierry Hoeltgen	71
Lou Kiesch	28
Georges Kioes	43
Raymond Krawczykowski	46
Benjamin Lam	43
Olivier Lefevre	28
Philippe Lenges	21
Sonja Linz	39
Olivier Maréchal	43
Marc Meyers	18
Barbara Michaelis	39
Sophie Mitchell	43
Vafa Moayed	71
Pascal Noël	39
Franz Prost	71
John Psaila	18
Gilbert Renel	39
Basil Sommerfeld	18
Marie José Steinborn	25
Eric van de Kerkhove	71
Joël Vanoverschelde	28
Johnny Yip	43
Xavier Zaegel	21
Fiduciaire Générale GROUP, S.à r.l.	120
	<hr/>
	1.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011079311/55.

(110088371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Hotel du Vin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 123.951.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62033 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080027/10.

(110089701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

SES Astra 1M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.434.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 30 mars 2011, le mandat du réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Suite à cette même assemblée, la démission de Madame Miriam Murphy de sa fonction de gérante a été acceptée avec effet au 8 mars 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011080239/16.

(110089541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

**Inverlog S.A., Société Anonyme,
(anc. FIS International SA).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 89.878.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIS International S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.878, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1776 du 13 décembre 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert BECKER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en "INVERLOG S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "INVERLOG S.A." et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de " INVERLOG S.A."."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Robert BECKER, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2011. Relation GRE/2011/2025. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079325/53.

(110088201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Mokwalo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 135.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011080127/11.

(110089722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pinker Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.324.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 13 janvier 2010, que:

- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société «RAVELIN INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

- Renouvellement des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société «PROGRESS INVEST S.A.», ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

- Renouvellement des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2016

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011088048/22.

(110098361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

LuxCSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.449.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "LuxCSD S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey, (hereinafter referred to as the Company) constituted by a deed of the undersigned notary, on July 21, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1878 of September 13, 2010.

The meeting was opened by Mr. Mark Gem, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr. Olivier Neuberg, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Nancy Bankhead, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of article 10.2 of the Company's articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend article 10.2 of the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

“ **10.2.** In accordance with the above provisions, the Board of Directors shall delegate part or all of its day-to-day management as well as the representation of the Company towards third parties in relation with such management to an executive director or an executive body which determines and co-ordinates the management of the various departments and business lines of the Company that have been delegated. The executive director or executive body shall report to the Board of Directors.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente-et-un mai.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LuxCSD S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey, (ci-après dénommée la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1878 du 13 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mark Gem, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Neuberg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nancy Bankhead, demeurant professionnellement à Luxembourg.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 10.2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que celle-ci peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil d'Administration déléguera une partie ou toute la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société vis-à-vis des tiers en ce qui concerne cette gestion à un administrateur exécutif ou un organe exécutif qui détermine et coordonne la gestion des différents départements et branches d'activité de la Société.

L'administrateur exécutif ou l'organe exécutif rapportera au Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GEM, O. NEUBERG, N. BANKHEAD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. Relation: LAC/2011/25967. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011083930/84.

(110093548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Emerald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.406.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Antonio FORTE, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30/06/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011081331/18.

(110091360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2011.
Référence de publication: 2011080159/10.
(110089724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Savox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011.
Référence de publication: 2011080225/10.
(110089393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Stefid S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 123.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2011.
Référence de publication: 2011080250/10.
(110088951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Falcon Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.227.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 20. Mai 2011 hat beschlossen:

1. Dr. Ulrich Schilling, Pelikanstraße 37, CH - 8021 Zürich
Harald Steinbichler, Börsegasse 12, 2nd Floor, A-1010 Wien
Daniel Malkin, Bettinastrasse 59, D-60325 Frankfurt am Main
als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 zu ernennen;
2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg
als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 zu ernennen.

Luxembourg, den 15. Juni 2011.

Für FALCON FUND SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
14, Porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette
Unterschriften
Acting as domiciliary agent

Référence de publication: 2011087839/23.
(110097969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Tyco Electronics Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.359.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco Electronics Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140359 and having a share capital of USD 25,000 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 3 July 2008 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 1960 of 11 August 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 18 May 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 1519 of 23 July 2010.

There appeared:

Tyco Electronics Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123549 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Isabelle Moy, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) per share each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Amendment to the dates of the financial year of the Company;

(3) Amendment to article 16 of the articles of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment under item (2) above; and

(4) Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

(a) the financial year of the Company shall begin on the 1st of October rather than on the 25th of September, and

(b) the financial year of the Company shall close on the 30th of September of the next year rather than on the 24th of September of the next year.

The Meeting resolves that the current financial year of the Company that started on the 25th of September 2010 shall close on the 30th of September 2011 rather than on the 24th of September 2011.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of October of each year and ends on the 30th of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco Electronics Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140359 et ayant un capital social de USD 25.000 (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 3 juillet 2008 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -numéro 1960 du 11 août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 mai 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – numéro 1519 du 23 juillet 2010.

A comparu:

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123549 (l'Associé Unique),

représenté par Mademoiselle Isabelle Moy, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 25.000 (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 25.000 (vingt cinq mille) parts sociales ayant toutes une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification des dates de l'année sociale de la Société;
- (3) Modification de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus; et

(4) Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés luxembourgeoises et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre, au lieu du 25 septembre, et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 30 septembre de l'année suivante, au lieu du 24 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 25 septembre 2010 se termine le 30 septembre 2011 au lieu du 24 septembre 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeoises et la publication d'extraits dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. MOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23511. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078024/148.

(110086815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Aux fins d'engager valablement la société, et par application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration du 06 juin 2011 a décidé de mettre à jour la liste des pouvoirs de signatures et des titres de fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline FELTEN / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2011080523/14.

(110089191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Hotel du Vin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 123.951.

In the year two thousand and eleven, on the twenty sixth day of May.

Before Maître Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Hotel du Vin Europe S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, incorporated by deed dated on June 13, 2006, published in Memorial C number 544, page 26075, on April 5, 2007; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on September 1, 2008, published in Memorial C number 2508, page 120346, on October 14, 2008 (the Company).

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, Notary's clerk with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sara Lecomte with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) To change the Company's financial year closing date, from December 31 to June 30.
- 2) To fix the next closing date year on June 30, 2011.
- 3) To amend article 16 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31 to June 30.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on January 1, 2011, to June 30, 2011.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 16 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on July 1, and closes on June 30.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Hotel du Vin Europe S.à r.l.", ayant son siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, R.C.S. Luxembourg numéro B 123.951, constituée suivant acte reçu le 13 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 544, page 26075, du 5 avril 2007; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 1 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2508, page 120346 du 14 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 juin.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 30 juin 2011.
- 3) Modifier l'article 16 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 juin.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 30 juin 2011, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1 janvier 2011 se termine le 30 juin 2011.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner suivante:

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24476. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011080028/89.

(110089702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

NT International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.382.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Madame Hélène MERCIER, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30/06/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011081565/19.

(110090643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

PCO HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.612.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"Pamplona Credit Opportunities Master Fund", an exempted company incorporated under the laws of Cayman Island, having its registered office at c/o Mapples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Mr Raphaël PONCELET, private employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the single member and owner of all the shares representing the entirety of the issued capital of "PCO Holdco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a private limited company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.612 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 27, 2009, published in the Mémorial C number 870 of April 23, 2009. The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 7, 2010, published in the Mémorial C number 1860 of September 10, 2010.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole issued capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The single member RESOLVED to convert, with retroactive effect on January 1, 2011, the issued capital of the Company presently expressed in Euro into an issued capital expressed in Pounds Sterling and consequently RESOLVED, with retroactive effect on January 1, 2011, that the issued capital of the Company is converted into eighty-six thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 86,400.-).

The single member RESOLVED to set the new value per share at one Pound Sterling (GBP 1.-).

The single member RESOLVED that the number of shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each in exchange and replacement of the four thousand (4,000) existing shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each is set at eighty-six thousand four hundred (86,400) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

As a consequence of the adoption of the present resolution, all accounts in the books of the Company shall be converted with retroactive effect on January 1, 2011, from Euro into Pounds Sterling using the exchange rate eUr/GBP as of January 3, 2011 of 0.864 provided by the website www.ft.com.

Second resolution

The single member RESOLVED to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 38,600.-) so as to raise it from its present amount of eighty-six thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 86,400.-) represented by eighty-six thousand four hundred (86,400) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, to one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 125,000.-) by the creation of thirty-eight thousand six hundred (38,600) new shares, each share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-).

Subscription and Payment

All the new shares have been entirely subscribed by Pamplona Credit Opportunities Master Fund, prenamed.

The new shares have been paid-up in cash, so that from now on the amount of thirty-eight thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 38,600.-) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the adoption of the preceding resolutions, the single member RESOLVED to amend article 6 of the Company's Articles of Association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at one hundred twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 125,000.-) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, fully paid up."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A COMPARU:

«Pamplona Credit Opportunities Master Fund», une société exemptée constituée sous la loi du Grand Cayman, ayant son siège social à c/o Mapples Corporate Services Ltd, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, employé privé, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique et le propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital émis de "PCO HOLDCO S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 145.612 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 870 du 23 avril 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1860 du 10 septembre 2010.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital émis de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DÉCIDE de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, le capital émis de la Société, actuellement exprimé en Euros, en un capital émis exprimé en Livres Sterling et DÉCIDE par conséquent, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, que le capital émis de la Société est converti en quatre-vingt-six mille quatre cents Livres Sterling (GBP 86.400,-).

L'associé unique DÉCIDE de fixer la nouvelle valeur nominale par part sociale à une Livre Sterling (GBP 1,-).

L'associé unique DÉCIDE que le nombre de parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune en échange et en remplacement des quatre mille (4.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, est fixé à quatre-vingt-six mille quatre cents (86.400) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En conséquence de l'adoption de la présente résolution, tous les comptes dans les livres de la Société seront convertis avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 d'Euros en Livres Sterling en utilisant le taux de change EUR/GBP au 3 janvier 2011 de 0,864 tel qu'indiqué sur le site internet www.ft.com.

Deuxième résolution

L'associé unique DÉCIDE d'augmenté le capital social de la Société d'un montant de trente-huit mille six cents Livres Sterling (GBP 38.600.-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six mille quatre cents Livres Sterling (GBP 86.400.-) représenté par quatre-vingt-six mille quatre cents (86.400) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à cent-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 125.000.-) par la création et l'émission de trente-huit mille six cents (38.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par «Pamplona Credit Opportunities Master Fund», préqualifiée.

Les nouvelles parts sociales ont été libérées en numéraire, de sorte que le montant de trente-huit mille six cents Livres Sterling (GBP 38.600.-) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions ci-avant, l'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cent-vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 125.000.-) divisé en cent-vingt-cinq mille (125.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, entièrement libérées.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 main 2011. Relation: EAC/2011/6866. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011078801/128.

(110087130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

SVX Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080253/10.

(110089394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Rütgers HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 938.225,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.873.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cecile Jourdren-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et
- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rutgers Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082092/24.

(110090923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Au Monde des Petites Etoiles s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4435 Soleuvre, 30, rue de la Croix.

R.C.S. Luxembourg B 161.314.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Elodie VASSEUR, employée privée, née à Thionville (France) le 2 mars 1984, demeurant à F-54190 Tiercelet, 4, Résidence du Parc.

2.- Madame Suzi DIAS RAMOS, employée privée, née à Esch-sur-Alzette le 13 novembre 1984, demeurant à L-4063 Esch-sur-Alzette, 3, rue Pierre Claude.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "AU MONDE DES PETITES ETOILES s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Elodie VASSEUR, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Madame Suzi DIAS RAMOS, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Mesdames Elodie VASSEUR et Suzi DIAS RAMOS, préqualifiées, sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.
- 3) Le siège social est fixé à L-4435 Soleuvre, 30, rue de la Croix.

Les comparantes déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: VASSEUR, DIAS RAMOS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 mai 2011. Relation: CAP/2011/2025. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011080449/129.

(110089063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Panama Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.114.

Notification de cessions de parts sociales

Suite à quatre conventions de cession de parts sociales, signées en date du 10 février 2011, entre:

Change Capital (Guernesey) II limited, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1315 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey 6Y13ZD; Channel Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 47849;

et

Change Capital ColInvest II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1315 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey 6Y13ZD; Channel Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 988;

et

Change Capital Fund II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1315 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey 6Y13ZD; Channel Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 990;

et

Change Capital ColInvest IIB LP, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1315 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey 6Y13ZD; Channel Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 989;

et

QUADRIVIO SGR S.p.A, une société constituée sous le droit italien, ayant son siège social au Via Appiani 7, 20121 Milano, Italy, enregistrée au Registre du Commerce de Milan sous le numéro 13238330156;

L'actionnariat de PANAMA LUXCO S.À R.L se compose comme suit:

1. Change Capital ColInvest II LP Inc, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1315 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey 6Y13ZD; Channel Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 988;

Détenant 154.482 parts sociales

2. Change Capital Fund II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1315 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey 6Y13ZD; Channel Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 990;

Détenant 2.350.643 parts sociales

3. Change Capital ColInvest IIB LP, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1315 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey 6Y13ZD; Channel Islands, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 989;

Détenant 83.882 parts sociales

4. QUADRIVIO SGR S.p.A, une société constituée sous le droit italien, ayant son siège social au Via Appiani 7, 20121 Milano, Italie, enregistrée au Registre du Commerce de Milan sous le numéro 13238330156;

Détenant 310.993 parts sociales

Pour Panama Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2011080160/45.

(110089710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Wolfgang STARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 5, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 26.016.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081010/9.

(110090310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of May,

before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 12,875.-) and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.407 (the Sole Shareholder);

Here represented by Mrs. Sara Lecomte, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole shareholder of AMP CAPITAL INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on March 23, 2007,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 21, 2007 number 1232 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 7, 2011, number 34.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 12,875.-) represented by one hundred and three (103) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through their proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company, resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 12,875.-) represented by one hundred and three (103) Class A shares with a par value of one hundred and twentyfive euros (EUR 125.-) each, to thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented by one hundred and four (104) Class A shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each, by the issuance of one (1) new Class A share with a par value of one hundred and twenty five euros (EUR 125.-) and having the same rights as the existing shares

*Second resolution
Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented by Mrs. Sara Lecomte, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on or around 18 May 2011, declares that it subscribes to 1 (one) new Class A share with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of one million euros (EUR 1.000.000.-) which is evidenced to the undersigned notary by a certificate of blockage (the Contribution).

The Contribution to the Company, in an amount of one million euros (EUR 1.000.000.-), is allocated as follows:

(i) an amount of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventyfive euros (EUR 999.875.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à.r.l.	104 Class A shares
Total:	104 Class A shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) represented by one hundred and four (104) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant a Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se trouve au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille huit-cent soixante-quinze Euros (EUR 12.875,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.407 (ci-après, l'Associé Unique);

ici représenté par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l. est l'associé unique d'AMP CAPITAL INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément à un acte reçu par Me Henri Hellinckx, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2007, numéro 1232 (Ci-après, la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 janvier 2011, numéro 34.

II. Le capital social est fixé à douze mille huit cent soixante quinze euros (EUR 12.875,-), représenté par cent deux (103) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

III. L'Associé Unique détient à présent toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.875,- (douze mille huit cent soixante quinze euros), représenté par 103 (cent trois) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 13 000,- (treize mille euros), représenté par 104,- (cent quatre) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011, déclare qu'il souscrit à 1 (une) nouvelle part sociale de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 1.000.000 (un million d'euros) dont la preuve a été fournie au notaire soussigné par un certificat de blocage (l'Apport). L'Apport à la Société, pour un montant total de EUR 1.000.000 (un million d'euros), sera alloué comme suit:

- (i) un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social, et
- (ii) un montant de EUR 999.875 (neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à.r.l.	104 parts sociales de classe A
Total:	104 parts sociales de classe A

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille euros (13.000,-) représenté par cent quatre (104) parts sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. à procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux-mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/23928. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011079179/152.

(110088358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

TASL S.A., société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080264/10.

(110089305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Bellagio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 161.356.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manu A.E. VOLBRECHT, agent immobilier, né le 19 mai 1970 à Oostende (Belgique), demeurant à L-4964 Clemency, 23, rue de Grass.

2.- La société anonyme Capital Managment Company S.A., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 154.615, ici représenté par Monsieur Norberto DE AZEVEDO MIRANDA, agent d'assurance, demeurant à L-8311 Mamer, agissant en vertu d'un pouvoir spécial émis par le conseil d'administration de la société en date du 31 mai 2011.

Lequel pouvoir après avoir été paraphé „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BELLAGIO».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la mise en valeur, la location, la construction, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers et de manière générale toutes les activités d'une agence immobilière et de promotion.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise en forme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par les associés qui fixent leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2011.

Libération des parts sociales

Les cent (100) parts ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme Capital Management Company S.A., préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Manu A.E. VOLBRECHT, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- la société anonyme Capital Management Company S.A., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, (B 154.615) comme gérant administratif;

- Monsieur Manu A.E. VOLBRECHT, agent immobilier, né le 19 mai 1970 à Oostende (Belgique), demeurant à L-4964 Clemency, 23, rue de Grass, comme gérant technique.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social est établi à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.A.E. VOLBRECHT, N. DE AZEVEDO MIRANDA P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25540. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011080699/134.

(110090384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Salga S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg E 2.425.

L'an deux mille onze.

Le vingt-trois mai, à 11.30 heures.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière SALGA S.C.I., ayant son siège social à L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt, R.C.S. Luxembourg numéro E 2425, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 1997, publié au Mémorial C numéro 664 du 27 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nevio SALCICCIA, indépendant, demeurant à L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Constatation qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro, le capital de la société s'élève actuellement à 2.478,94.- EUR et modification afférente de l'article six des statuts.

2.- Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société peut s'engager et cautionner pour une autre société."

II. Que tous les associés ont été convoqués par lettre recommandée conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement ainsi que les procurations des associés représentés.

IV. Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-quinze (95) parts des cent (100) parts émises, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro, le capital de la société s'élève actuellement à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94.- EUR) et décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94.-EUR), divisé en cent (100) parts sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Nevio SALCICCIA, indépendant, né à Luxembourg, le 20 juin 1964, demeurant à L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt, quatre-vingt-quinze parts;	95
2.- Madame Claudine GALES, employée privée, née à Luxembourg, le 19 janvier 1963, demeurant à L-3427 Dudelange, 10, rue Boitenberg, cinq parts;	5
Total: cent parts;	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être souscrite sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société peut s'engager et cautionner pour une autre société."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Nevio SALCICCIA, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2011. Relation GRE/2011/2048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080223/67.

(110088954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Zenven Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.668.

— EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 juin 2011, que:

- 1. - Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré 57,686 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré 60,200 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership a transféré 59,694 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré 56,940 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 32,051 parts sociales

à

Fourth Cinven Fund FCPR, un fonds commun de placement à risques français, géré par Cinven SA, une société anonyme ayant son siège social au 4, Square Edouard VII, F-75009 Paris, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 424 123487.

- 2. - Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré 1,834 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré 1,914 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership a transféré 1,898 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré 1,810 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 1,019 parts sociales

à

Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership, une société ayant son siège social à Patemoster Square, bâtiment Warwick Court, GB - EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni, enregistré dans le Registre des Sociétés de Londres sous le numéro LP011755.

- 3. - Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership a transféré 6,409 parts sociales

- Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership a transféré 6,689 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership a transféré 6,633 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership a transféré 6,326 parts sociales
- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré 3,561 parts sociales

à

Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership, société ayant son adresse à Patemoster Square, bâtiment Warwick Court, OB - EC4M 7AO Londres, Royaume-Uni, enregistré dans le Registre des Sociétés de Londres sous le numéro LPO111785.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Zenven Investments S.à r.l.

Bénédicte Herlinvaux

Référence de publication: 2011080648/41.

(110089378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Island Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.912.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.907.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Acorn (Netherlands) B B.V., a limited liability company organized under the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 34211670 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 19, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Island Group Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160907, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 5, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-two million nine hundred thousand Euro (EUR 22.900.000,00) to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to twenty-two million nine hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 22.912.500,00) by the creation and issuance of twenty-two million nine hundred thousand (22.900.000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe for the twenty-two million nine hundred thousand (22.900.000) New Shares and to fully pay them up in the nominal amount of twenty-two million nine hundred thousand Euro (EUR 22.900.000,00), by payment in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet of the Company, dated May 19, 2011;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable and of the contributed shares;
- a declaration from the managers of the Company, by which they expressly agree with the description of the above-mentioned contribution in kind, with its valuation and the validity of the subscription and payment by the Sole Shareholder.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such receivable is effective as from May 19, 2011, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

VI. Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The share capital is set at twenty-two million nine hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 22.912.500,00) represented by twenty-two million nine hundred twelve thousand five hundred (22.912.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at seven thousand Euros (EUR 7.000,00)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Acorn (Netherlands) B B.V., une limited liability company existante selon le droit néerlandais, ayant son siège social au 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam, sous le numéro 34211670 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Island Group Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160907, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-deux millions neuf cent mille Euro (EUR 22.900.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à vingt-deux millions neuf cent douze mille cinq cents Euro (EUR 22.912.500,00) par la création et l'émission de vingt-deux millions neuf cent mille (22.900.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare souscrire toutes les vingt-deux millions neuf cent mille (22.900.000) Nouvelles Parts et les libère intégralement à valeur nominale pour un montant total de vingt-deux millions neuf cent mille Euro (EUR 22.900.000,00) par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique envers la Société.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan de la Société daté du 19 mai 2011;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la créance apportée;
- une déclaration des gérants de la Société par laquelle ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations par l'Associé Unique.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'apport de cette créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 19 mai 2011;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

VI. L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à vingt-deux millions neuf cent douze mille cinq cents Euro (EUR 22.912.500,00) représenté par vingt-deux millions neuf cent douze mille cinq cents (22.912.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ sept mille Euros (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24592. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079374/126.

(110088397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011080267/11.

(110089669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Rural Impulse Fund II S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.394.

—

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2011 a décidé de nommer Mme Claudia Schmerler, ayant son adresse professionnelle au 5-9 Palmengartenstraße, D-60325 Frankfurt am Main, en tant que membre du conseil de surveillance avec effet au 1^{er} juin 2011, M. Michael Jainzik ayant fait part de sa volonté de démissionner avec effet au 31 mai 2011.

A partir du 1^{er} juin 2011 et ce jusqu'à la fin l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017, le conseil de surveillance se compose comme suit:

- Jan Van Bilsen
- Claudia Schmerler
- Rasmus Lauridsen
- Ben Zwinkels
- Karel van Gutte
- Vincenzo Volpe

KPMG Audit S.à.r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG)S.A.

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011087785/25.

(110097718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Wicesego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 161.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011080426/12.

(110088293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.477.

In the year two thousand and eleven, on the first day of June at 4.30 o'clock;

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP., a Delaware company organised and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 0667618,

here represented by Me Jean STEFFEN, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature on 1 June 2011.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole participant of PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 160.477, incorporated on March 25, 2011 by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, not yet published in the Mémorial C, of which the articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary of June 1, 2011, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

I. Increase of the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of seven

hundred thirty three million five hundred twenty seven thousand six hundred fifty Euros (EUR 733,527,650), this capital increase and the payment of premium occurring by a contribution in kind of (i) the entire registered capital held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HUNGARY Ltd., a private limited company, organised under the laws of Hungary, registered with the Hungarian Registrar of Companies under number 18-09-104525, with its registered address at H-9700 Szombathely, Várkonyi u. 15., Hungary; (ii) the entire equity capital held by PARKERHANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER ITALY HOLDING S.R.L., a private limited company, organised under the laws of Italy, registered with the Italian Registrar of Companies under number 12348850152, with its registered address at Corsico, Via Archimede 1, 20094 Milan, Italy; and (iii) certain claims held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. against PARKER INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HUNGARY Ltd. for an aggregate amount of seven hundred thirty three million five hundred twenty seven thousand six hundred fifty Euros (EUR 733,527,650), whose existence and value are documented by (i) a contribution certificate dated 1st June 2011 and issued by the management of PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. and (ii) a valuation certificate dated 1st June 2011 and duly signed by the managers of the Company.

II. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolution as follows:

" Art. 6.

6.1 The capital is fixed at twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.-), represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up".

That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two Euros (EUR 12,502.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of seven hundred thirty three million five hundred twenty seven thousand six hundred fifty Euros (EUR 733,527,650).

Subscription and Payment

The sole (1) new part has been subscribed for by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. as the sole existing participant of the Company. The one (1) new part has been fully paid up by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. at an aggregate subscription price of seven hundred thirty three million five hundred twenty seven thousand six hundred fifty Euros (EUR 733,527,650), out of which one Euro (EUR 1.-) represents the par value of the one (1) newly issued part and seven hundred thirty three million five hundred twenty seven thousand six hundred forty nine Euros (EUR 733,527,649), represent the aggregate premium paid on the sole (1) newly issued part, through a contribution in kind of (i) the entire registered capital held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HUNGARY Ltd., a private limited company, organised under the laws of Hungary, registered with the Hungarian Registrar of Companies under number 18-09-104525, with its registered address at H-9700 Szombathely, Várkonyi u. 15., Hungary; (ii) the entire equity capital held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. in PARKER ITALY HOLDING S.R.L., a private limited company, organised under the laws of Italy, registered with the Italian Registrar of Companies under number 12348850152, with its registered address at Corsico, Via Archimede 1, 20094 Milan, Italy; and (iii) certain claims held by PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. against PARKER INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HUNGARY Ltd. for an aggregate amount of seven hundred thirty three million five hundred twenty seven thousand six hundred fifty Euros (EUR 733,527,650), whose existence and value are documented by (i) a contribution certificate dated 1st June 2011 and issued by the management of PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. and (ii) a valuation certificate dated 1st June 2011 and duly signed by the managers of the Company.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend article 6.1 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 6.

6.1 The capital is fixed at twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.-), represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille onze, le premier juin, à 16.30 heures;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);

A comparu:

PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP., une société du Delaware, constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilgmington, Delaware, 19801 Etats-Unis, immatriculée au bureau d'Etat du Delaware sous le numéro 0667618,

représentée par Maître Jean STEFFEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est l'associé unique de «PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.477, constituée par acte daté du 25 mars 2011 et reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial C, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 1^{er} juin 2011, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

I. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) au montant de douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), à un montant total de souscription de sept cent trente trois millions cinq cent vingt sept mille six cent cinquante Euros (EUR 733.527.650,-), cette augmentation de capital et le paiement de la prime d'émission s'effectuant par l'apport en nature de (i) la totalité des actions détenues par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de la société PARKER INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HUNGARY Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois hongroises et immatriculée au Registre hongrois de Commerce sous le numéro 18-09-104525, avec siège social au H-9700 Szombathely, Várkonyi u. 15., Hongrie; (ii) la totalité des actions détenues par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de PARKER ITALY HOLDING S.R.L., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois italiennes et immatriculée au Registre italien de sociétés sous le numéro 12348850152, avec siège social au Corsico, Via Archimede 1, 20094 Milan, Italie et (iii) certains droits à recevoir détenus par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. à l'encontre de PARKER INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HUNGARY Ltd. d'une valeur totale de sept cent trente trois millions cinq cent vingt sept mille six cent cinquante Euros (EUR 733.527.650,-), dont la preuve de leur existence et valeur étant apportée par (i) un certificat d'apport daté du 1^{er} juin 2011 et émis par les gérants de PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. et (ii) un certificat d'évaluation daté du 1^{er} juin 2011 et dûment signé par les gérants de la Société.

II. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution:

« Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent deux part sociales (12.502) d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées».

II Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) au montant de douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), à un montant total de souscription de sept cent trente trois millions cinq cent vingt sept mille six cent cinquante Euros (EUR 733.527.650,-).

Souscription et Paiement

L'unique (1) nouvelle part sociale émise a été souscrite par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. en sa qualité d'associé unique de la Société. Une part sociale a été entièrement libérée par PARKER-HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. à un montant total de souscription de sept cent trente trois millions cinq cent vingt sept mille six cent cinquante Euros (EUR 733.527.650,-), dont un Euro (EUR 1,-) représente la valeur nominale de l'unique (1) nouvelle part sociale émise et sept cent trente trois millions cinq cent vingt sept mille six cent quarante neuf Euros (EUR 733.527.649,-),

représente le montant total de la prime d'émission attachée à l'unique (1) nouvelle part sociale émise, ce montant total de souscription étant payé par un apport en nature de (i) la totalité des actions détenues par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de PARKER INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HUNGARY Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois hongroises et immatriculée au Registre hongrois des Sociétés sous le numéro 18-09104525 avec siège social au H-9700 Szombathely, Várkonyi u. 15., Hongrie, (ii) la totalité des actions détenues par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. dans le capital de PARKER ITALY HOLDING S.R.L., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois italiennes et immatriculée au Registre italien des Sociétés sous le numéro 12348850152, avec siège social au Corsico, Via Archimede 1, 20094 Milan, Italie; (iii) et certains droits à recevoir détenus par PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. à l'encontre de PARKER INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HUNGARY Ltd. d'un montant total de sept cent trente trois millions cinq cent vingt sept mille six cent cinquante Euros (EUR 733.527.650,-), dont la preuve de l'existence et de la valeur de l'apport étant apportée par (i) un certificat d'apport daté du 1^{er} juin 2011 et émis par les gérants de PARKER HANNIFIN INTERNATIONAL CORP. et par (ii) un certificat d'évaluation daté du 1^{er} juin 2011 et dûment signé par les gérants de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire a, de manière subséquente, décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 6.

6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent deux part sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. STEFFEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. LAC/2011/25896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079456/178.

(110088642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

CA Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.159.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.
CA Limited S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011081049/15.

(110088983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 289A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.648.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notar

Référence de publication: 2011080333/11.

(110088260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Boulangerie du Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 122.398.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011080343/11.

(110088256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Comimpex, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 20.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre PROBST
Notaire

Référence de publication: 2011080349/11.

(110088202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Mercury Twenty Six Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.737.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mai 2011

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2011, que:

Après avoir constaté que le Dr Peter Hamacher s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 11 mai 2011, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Guillaume Le Bouar, employé privé, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement du Dr Peter Hamacher, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

MERCURY TWENTY SIX HOLDING S.A.

François Georges / Alvaro Carnevale

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011081533/21.

(110090723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Britanny Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

L'an deux mil onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRITANNY INVESTMENT, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 22404, constituée en date du 28 décembre 1984 aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 44 du 14 février 1985, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 2 juin 1997 suivant un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 12 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Adaptation de l'objet social de la société suite à l'abrogation de la loi modifiée du 31 juillet 1929 et modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

2. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de USD en EUR au taux de conversion convenu entre parties de 1 USD = 0,74537865 EUR, de sorte que le capital social s'établit à EUR 360.017,89.

3. Réduction du capital social pour le porter à EUR 357.420 moyennant réduction du pair comptable des 4.830 actions existantes, le montant de la réduction étant affecté, dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, à un compte de réserve spécial dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 74 par action.

5. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 740.000, et modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 357.420 (trois cent cinquante-sept mille quatre cent vingt euros), représenté par 4.830 (quatre mille huit cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 74 (soixante-quatorze euros) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 740.000 (sept cent quarante mille euros), qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 74 (soixante-quatorze euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de 5 ans prenant fin le 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

6. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire pour la porter du 4^{ème} jeudi du mois de juillet au 4^{ème} jeudi du mois de juin, et modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 4^{ème} jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

7. Modification des articles 7 (4^{ème} alinéa), 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. 4^{ème} alinéa. «Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

Art. 11. «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

Art. 16. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

II. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par des annonces insérées:

- au Mémorial C n° 548 du 24 mars 2011 et n° 690 du 12 avril 2011,
- au Letzebuurger Journal, édition n° 58 du 24 mars 2011 et édition n° 71 du 12 avril 2011,
- au Tageblatt, édition n° 70 du 24 mars 2011 et édition n° 86 du 12 avril 2011.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau.

III. Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 21 mars 2011 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

La présente assemblée générale peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée

IV. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

V. Il ressort de la liste de présence que sur les 4.830 (quatre mille huit cent trente) actions actuellement en circulation, 2 (deux) actions seulement sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, suite à l'abrogation du régime fiscal des sociétés holding instauré par la loi modifiée du 31 juillet 1929, d'adapter l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir la devise du capital social de USD en EUR au taux de conversion convenu entre parties de 1 USD = 0,74537865 EUR, de sorte que le capital social s'établit à EUR 360.017,89 (trois cent soixante mille dix-sept euros et quatre-vingt-neuf cents).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 360.017,89 (trois cent soixante mille dix-sept euros et quatre-vingt-neuf cents) à EUR 357.420 (trois cent cinquante-sept mille quatre cent vingt euros) moyennant réduction du pair comptable des 4.830 (quatre mille huit cent trente) actions existantes, le montant de la réduction à savoir EUR 2.597,89 (deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-neuf cents) étant affecté, dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, à un compte de réserve spécial dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 74 (soixante-quatorze euros) par action.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 740.000 (sept cent quarante mille euros) et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 28 avril 2016, à augmenter le capital social, dans les limites de ce capital autorisé, sans toutefois être autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 357.420 (trois cent cinquante-sept mille quatre cent vingt euros), représenté par 4.830 (quatre mille huit cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 74 (soixante-quatorze euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 740.000 (sept cent quarante mille euros), qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 74 (soixante-quatorze euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de 5 ans prenant fin le 28 avril 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire pour la porter du 4^{ème} jeudi du mois de juillet au 4^{ème} jeudi du mois de juin, et ce pour la première fois en 2011.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 4^{ème} jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 7 (4^{ème} alinéa), 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. 4^{ème} alinéa. «Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

Art. 11. «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

Art. 16. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. ALBERTUS, A. UHL, C. GRUNDHEBER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20339. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011077688/186.

(110086948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

E.B.C. S.A., Europ Business Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 91.802.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notar

Référence de publication: 2011080359/11.

(110088248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Europ Estate & Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue St. Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 103.295.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notar

Référence de publication: 2011080360/11.

(110088268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 289A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notar

Référence de publication: 2011080368/11.

(110088265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

SINEK Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 109.016.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 14 juin 2011 que:

(i) Le siège social de la Société a été transféré du 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet au 14 juin 2011;

(ii) La démission de Monsieur Sergey Alekseev en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée et ce avec effet au 14 juin 2011;

(iii) Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 14 juin 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016; et

(iv) Monsieur Brian Murray, administrateur de la Société, réside désormais professionnellement au 666 Godwin Avenue, Suite 330, Midland Park, New Jersey 07432, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011081656/21.

(110091653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Mamola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 161.045.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société ICS SERVICE LLC, ayant son siège social à 16192 Coastal, Lewes, USA Delaware, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNÉ, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée aux British Virgin Islands, le 9 mai 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MAMOLA S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 20 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, est admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix..

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B."

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 19 avril à 08.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant:

- Monsieur Alessandro BUZZONI, économiste, né le 17 juin 1966 à Milan Italie et domicilié professionnellement au 1, via Giacometti, CH-6900 Lugano, Suisse.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg – Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm – Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n°B 79327.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

6. Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2011. LAC/2011/23775. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072903/158.

(110081081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

MB Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.861.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011080379/11.

(110088250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Mundial Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schiffange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.585.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011080382/11.

(110088259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2011 («l'Assemblée») a

- pris bonne note de la démission de Monsieur Rémi Berg de sa fonction d'administrateur en date du 1^{er} mars 2011
- ratifié la cooptation de Madame Virginie Courteil, nommée à la fonction d'administrateur en date du 14 mars 2011
en remplacement de Monsieur Rémi Berg

- décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Ivan NYSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,
Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,
Monsieur André BIRGET (Président), 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
Monsieur Michel JANIAC, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,
Madame Virginie COURTEIL, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a également nommé ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour CapitalatWork Foyer Umbrella

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011087832/25.

(110098029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

NATLAU Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 92.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011080384/11.

(110088205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Orka Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 71.926.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 8 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle de deux Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011081141/17.

(110090147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Nouveau Quartier Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.270.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVEAU QUARTIER INVESTISSEMENTS S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011080386/13.

(110088173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

PanAlpina Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.625.

Les comptes au 18 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

BDO Tax & Accounting (anciennement BDO Compagnie Fiduciaire)

Murad IKHTIAR

Liquidateur

Référence de publication: 2011080387/13.

(110088227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

DSB Invest Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 71.551.

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "DSB INVEST HOLDING S.A. SPF" (numéro d'identité 1999 40 07 184), avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.551, constituée sous la dénomination de "DSB INVEST HOLDING S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 879 du 23 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 331 du 24 mars 2004, en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2149 du 29 septembre 2007 et en date du 26 octobre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2868 du 30 décembre 2010, ledit acte contenant notamment adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF et changement de la dénomination sociale en "DSB INVEST HOLDING S.A. SPF".

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (€ 550.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000.-) à six cent mille euros (€ 600.000.-), avec émission de cinq cent cinquante (550) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2) Souscription et libération.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (€ 550.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000.-) à six cent mille euros (€ 600.000.-), avec émission de cinq cent cinquante (550) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par les actionnaires actuels, à savoir:

a) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, à concurrence de deux cent soixante-dix (270) actions nouvelles;

b) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, à concurrence de deux cent quatre-vingts (280) actions nouvelles.

Lesquels actionnaires actuels, ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé, en vertu des procurations dont question ci-dessus, ont déclaré souscrire aux susdites cinq cent cinquante (550) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, chacun d'eux dans les proportions ci-dessus indiquées et les libérer par des paiements en espèces, de sorte que le montant de cinq cent cinquante mille euros (€ 550.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Al. 1^{er}** . Le capital social est fixé à six cent mille euros (€ 600.000.-), représenté par six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille huit cents euros (€ 1.800.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M.WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 mai 2011. Relation: CAP/2011/2002. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011081106/76.

(110090079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

PanAlpina Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.625.

Les comptes au 17 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

BDO Tax & Accounting (anciennement BDO Compagnie Fiduciaire)

Murad IKHTIAR

Liquidateur

Référence de publication: 2011080388/13.

(110088228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pinecreek Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.780,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2011080389/13.

(110088233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Petrella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.686.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011080390/11.

(110088253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Danatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.058.

Extrait du procès verbal de la décision collective des associés tenue le 03 janvier 2011

Résolution

Monsieur Patrick Luc, né le 18 décembre 1976 à Bastogne et domicilié à 5b, Rue du Village à B-6637 Tintange cède 125 parts sociales de la société à responsabilité limitée Danatec S.à r.l. à la société AFC BENELUX S.à r.l. établie à 1 Rue de Steinfort à L-8371 Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60 162.

Cette dernière devient donc l'actionnaire principal de la société Danatec S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011081298/17.

(110090910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28.04.2011

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2012 les membres du conseil d'administration ci-dessous:

Conformément à:

- article 11 (2)(iv) des statuts coordonnés:

* Gilberto Benetton, dirigeant d'entreprise, demeurant Via Villa Minelli, 1, I-31050 Ponzano Veneto, administrateur

* Carlo Bertazzo, dirigeant d'entreprise, demeurant Calmaggione 23, I-31100 Treviso, administrateur

* Jean Hoss, avocat, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, administrateur

* Gianni Mion, dirigeant d'entreprise, demeurant à Calmaggione 23, I-31100 Treviso, administrateur

* Gustave Stoffel, licencié et maître en administration demeurant 31, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, administrateur

* Alex Sulkowski, conseil financier, demeurant 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, administrateur

* Karl Pardaens avocat, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

* Erede Sergio avocat, demeurant Via Barozzi, 1,I-20121 Milano

* Stefano Cao dirigeant d'entreprise, demeurant 41, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg

- article 11 (2)(ii) des statuts coordonnés:

* Philippe Lenoble, administrateur de société, demeurant Peterborough Court, 133, Fleet Street, London EC4A 2BB UK

- article 11 (2)(iii) des statuts coordonnés:

* Alessandro Bertani, dirigeant d'entreprise, demeurant Piazzetta Cuccia, 1, I-20121 Milan, administrateur

- article 11 (2)(i) des statuts coordonnés:

* David William Kerr, vice président, demeurant Seymour Street 45, W1H 7LX London, administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts coordonnés la société sera liée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont au moins un sera un administrateur désigné conformément à l'article 11 (2)(iv), ou le cas échéant par la seule signature d'un administrateur délégué, pour autant que des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée, en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations accordées par le conseil d'administration conformément à l'article 17 des statuts coordonnés.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire comme réviseur d'entreprises agréé pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2012:

KPMG Audit S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Fait à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Sintonia S.A.

Signature

Référence de publication: 2011081860/42.

(110090667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie (ECGS), Fondation.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg G 113.

—
Annexe: Comptes annuels au 31.12.2009

Attestation

J'ai été chargé de la révision des comptes du "CENTRE EUROPEEN DE GEODYNAMIQUE ET DE SEISMOLOGIE (ECGS)" à Luxembourg, établissement d'utilité publique.

Pour ce faire j'ai examiné les comptes établis pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 avec une perte de 28.484,93 EUROS.

J'ai procédé aux sondages et vérifications appropriés aux circonstances données et j'ai pris connaissance des informations et données nécessaires à l'accomplissement de ma mission.

J'ai constaté que les comptes annuels en question sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

L'analyse des dépenses me permet d'attester que les subventions reçues tant du Conseil de l'Europe que du Gouvernement Luxembourgeois ont été utilisées conformément à leur destination.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Gerhard Nellinger.

Balance Générale au 31.12.2009

Période(s): 00/2009-13/2009; Solde: Tout, Monnaie locale: EUR; Compte(s): 0-6;

Compte	Description	Ouverture	Y-T-D (1 /2009- 13/2009)		Solde
			Débit	Crédit	
1021	Valeur du patrimoine de départ	-50.811,43			-50.811,43
1101	Résultats reportés (solde créditeur)	-111.088,58			-111.088,58
1941	Programmes d'éducation			-5.420,00	-5.420,00
1945	Provision Borehole-Gravimètre	-8.500,00	8.500,00	-2.500,00	-2.500,00
1947	Provision J.L.G.	-10.000,00	10.000,00	-15.000,00	-15.000,00
1948	Provision Etudes Séismologiques	-10.000,00	10.000,00	-15.000,00	-15.000,00
1949	PROVISION EUROSEIS 2009			-4.500,00	-4.500,00
40000000	Cpte Centralisateur Fournisseur	-3.412,03	175.887,11	-181.995,63	-9.520,55
41000000	Cpte Centralisateur Client		695,00	-695,00	
42100	Salaire Galassi		18.193,08	-18.193,08	
42102	Salaire Oth		49.766,37	-49.766,37	
43100	Sécurité Sociale - CCSS	-3.731,88	21.863,40	-23.537,96	-5.406,42
44011	Ministère - Subventions	22.000,00	228.800,00	-227.820,00	22.880,00
44022	APO - Autres subventions	1.400,00	12.000,00	-13.400,00	
44053	Fonds National de la recherche Luxembourg	1.820,00	5.000,00	-2.820,00	4.000,00
44441	Adm. contr. directes - Impôts sur salaires		17.820,60	-17.820,80	
44618	TVA - Autres	-2.064,49	3.838,84	-2.637,61	-863,26
540	Provision pour frais à recevoir	-14.800,00	14.800,00	-1.689,12	-13.689,12
5121	BCEE - LU83 0019 1000 3143 5000	79.795,73	250.873,73	-287.876,99	42.792,47
5122	BCEE LU58 0019 0175 5884 9000 USD	131,97		-5,73	126,24
5132	BCEE LU41 0019 5412 8480 8000 COMPTE	90.148,84	1.089,29	-1,50	91.236,63
5133	BCEE LU70 00194 812 2850 3000 LIVRET I	18.887,66	240,15		19.127,81
5311	Caisse siège	224,19	745,18	-898,09	71,28
58110	Transfert Caisse		400,00	-400,00	
	TOTAL GENERAL	,00	830.512,75	-858.997,68	-28.484,93
	TOTAL OUVERTURE		214.408,39	-214.408,39	
	TOTAL ENTREPRISE		1.044.921,14	-1.073.406,07	

Référence de publication: 2011080490/51.

(110089369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue St. Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 86.380.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011080392/11.

(110088246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Scanship Environmental Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scanship Environmental Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011080396/11.

(110088178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.